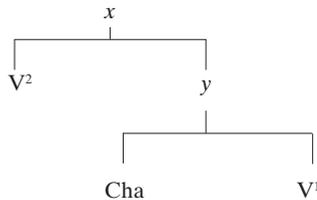


## Les signes diacritiques dans l'établissement de textes en franco-italien : l'usage de l'accent dans l'édition de la *Chanson d'Aspremont*

La *Chanson d'Aspremont* nous est transmise par quatre manuscrits franco-italiens : V4 et V6, conservés à la Biblioteca Marciana de Venise, le manuscrit de la Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly<sup>1</sup>, et enfin P3, codex conservé à la Bibliothèque Nationale de France<sup>2</sup>.

Alors que P3 a une position stématique ambiguë<sup>3</sup>, les trois premiers manuscrits forment une sous-famille compacte au sein de la tradition, comme l'avait déjà démontré Marco Boni<sup>4</sup> :



Les versions transmises par ces trois *codices* (V6, V4 et Cha) font actuellement l'objet d'une édition critique partielle dans le cadre de notre thèse de doctorat, en

<sup>1</sup> Ce manuscrit, connu sous le sigle de Cha, a été retrouvé dans les années soixante-dix et a été édité par ailleurs dans le cadre d'une thèse de doctorat défendue en 1994 à l'Université de Bologne : Pezzi (1994).

<sup>2</sup> V4 = Venezia, Biblioteca Marciana, fr. Z 4, ff. 1r-68r ; V6 = Venezia, Biblioteca Marciana, fr. Z 6, ff. 6r-69r ; Cha = Chantilly, Bibliothèque du Château, 470 (anc. 703), ff. 1r-68v ; P3 = Paris, Bibliothèque Nationale de France, fr. 1598, ff. 1r-52v. À ces quatre manuscrits complets s'ajoutent plusieurs fragments : Firenze, Biblioteca Nazionale, Magl. Cl VII, cod. 932 ; Trento, Biblioteca San Bernardino, Arch. 320 ; Venezia, Biblioteca Marciana, Lat. X, 200. Pour plus d'informations sur les manuscrits franco-italiens d'*Aspremont*, voir le site du projet Rialfri («[www.rialfri.eu/rialfriWP/opere/chanson-daspremont](http://www.rialfri.eu/rialfriWP/opere/chanson-daspremont)»), dirigé par Francesca Gambino, de l'Université de Padoue. Sur les fragments, cf. Monfrin (1958) et Infurna (2002).

<sup>3</sup> Sa place dans la tradition d'*Aspremont* fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre du projet d'édition des versions françaises et franco-italiennes de la *Chanson*, dirigé par Giovanni Palumbo, de l'Université de Namur (cf. note 5).

<sup>4</sup> Stemma de la sous-famille x dans Boni (1962a, 588 ; V2 = V6 et V1 = V4), ensuite confirmé par Fassò (1981, xlviiii). Les rapports entre les manuscrits V6, V4 et Cha ont également été examinés dans d'autres articles de Marco Boni, parmi lesquels Boni (1960, 1961, 1962b et 1962c).

cours, à l'Université de Namur. En accord avec les objectifs du projet d'édition des rédactions françaises du poème<sup>5</sup>, notre travail vise à donner un accès critique, raisonné et simultané aux trois manuscrits franco-italiens. Pour ce faire, nous avons trouvé un modèle dans le système adopté par Duncan Mc Millan dans son édition de la *Chevalerie Vivien*. Le travail du chercheur anglais, axé sur un « texte de référence, accompagné de variantes et de textes de contrôle donnant accès à toutes les rédactions conservées »<sup>6</sup>, constitue en effet une édition « de type différent, qu'on pourrait qualifier à la fois de post-lachmanienne et de post-bédiérienne »<sup>7</sup>. Ce modèle permet de mettre en évidence les caractéristiques individuelles de chaque témoin du poème tout en guidant le lecteur dans la reconstitution des étapes plus anciennes de la tradition. Il convient donc particulièrement au cas de la tradition manuscrite de la *Chanson d'Aspremont*, a fortiori de sa tradition franco-italienne, caractérisée par de nombreux remaniements. Dans le cas de la sous-famille x, V6, moins remanié et plus proche de x, constitue le texte de référence, dont l'édition figure sur les pages paires ; le manuscrit Cha, plus proche de l'antécédent y que V4 et donc plus représentatif de cette sous-famille, a quant à lui été choisi comme texte de contrôle et est édité sur la belle page. Les variantes ponctuelles de V4 sont renseignées en apparat, tandis que les variantes plus conséquentes sont consultables en appendice. Cette présentation des témoins est également accompagnée d'autres conventions typographiques, sur lesquelles nous ne nous attarderons toutefois pas ici<sup>8</sup>. À partir de l'exemple de la *Chanson d'Aspremont*, nous réfléchirons plutôt, dans le cadre de cette contribution, sur une question plus précise qui se pose lors de l'édition, à savoir l'emploi des signes diacritiques dans l'établissement d'un texte linguistiquement mixte, plus particulièrement un texte franco-italien.

Les problèmes méthodologiques complexes soulevés par l'étude linguistique des textes franco-italiens ont déjà été posés, notamment par Günter Holtus dans ses nom-

<sup>5</sup> Notre travail s'intègre dans un projet international ayant pour objectif l'édition des versions françaises et franco-italiennes de la *Chanson d'Aspremont* (cf. note 3), projet qui réunit une vingtaine de chercheurs belges et italiens. Le projet, soutenu par le FNRS et mené par Giovanni Palumbo, de l'Université de Namur, a une durée prévue de six ans (2010-2016) et est réalisé par une équipe composée de chercheurs italiens et belges. Cette équipe réunit neuf universités : Université de la Basilicate (C. Beretta), Université de Bologne (G. Brunetti), Université Libre de Bruxelles (C. Baker, M. Barbato, A. Englebert), Université de Chieti (M. Careri), Université de Liège (N. Henrard, P. Moreno), Université de Namur (G. Palumbo, A. Constantinidis, P. Di Luca, A. Hanus), Université de Naples L'Orientale (A. Colantuoni, S. Luongo, D. Piacentino), Université de Naples Federico II (L. Minervini), Université de Parme (P. Rinoldi). Pour plus d'informations sur cette recherche, nous nous permettons de renvoyer au site <www.chansondaspremont.eu/ et à Palumbo / Constantinidis> (2012).

<sup>6</sup> Mc Millan (1997, 71).

<sup>7</sup> Palumbo / Constantinidis (2012, 545).

<sup>8</sup> Sur ces choix, nous renvoyons le lecteur à l'article cité précédemment (Palumbo/Constantinidis 2012) ainsi qu'à Palumbo/Rinoldi (2015).

breuses études consacrées au franco-italien<sup>9</sup>, par Lorenzo Renzi<sup>10</sup>, par Geneviève Hasenohr<sup>11</sup> ou encore, plus récemment, par Luca Morlino<sup>12</sup>. Dans ces études, les chercheurs formulent tous un même constat : l'existence d'un certain manque de systématisme dans le domaine de l'étude linguistique des textes français copiés en Italie ou des textes franco-italiens. Ce manque se caractérise notamment par l'inexistence, à ce jour, d'outils lexicographiques spécifiques à un tel idiome<sup>13</sup>, et par l'absence d'une vision d'ensemble. Pour citer Geneviève Hasenohr, « l'angle d'approche, trop souvent étroitement philologique et diachronique, conduit à une description éclatée des phénomènes graphiques et phonétiques, qui occulte généralement le fonctionnement des oppositions phonologiques et morphologiques »<sup>14</sup>. Ce même problème de systématisation, ou plutôt d'absence de vision systématique, se pose aussi sur le plan de l'établissement du texte franco-italien, plus précisément dans l'usage des signes paragraphématiques<sup>15</sup>. En effet, la question de l'interférence linguistique, de la co-présence dans un même texte de deux systèmes linguistiques différents, intervient également à ce niveau de l'édition : concrètement, l'éditeur doit-il suivre les règles en usage dans les éditions d'œuvres en ancien français, ou s'aligner sur celles des textes en ancien italien ? Au travers de cet article, nous souhaitons nous interroger en particulier sur l'emploi d'un signe diacritique dans l'établissement du texte : celui des accents.

Il apparaît clairement que la tradition française, des premiers jalons posés par Mario Roques dans les « Règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux »<sup>16</sup> aux « Conseils pour l'édition des textes médiévaux » de l'École des Chartes<sup>17</sup>, en passant par le *Guide* d'Y. Lepage<sup>18</sup>, est fortement normalisée. Pour ce qui est du point que nous traitons, rappelons simplement que l'accent est utilisé, dans l'édition de textes en ancien français, pour distinguer le *é(s)* tonique du *e(s)* atone

<sup>9</sup> Pour n'en citer que quelques-unes : Holtus (1970, 1981, 1982, 1987, 1998).

<sup>10</sup> Renzi (1970).

<sup>11</sup> Hasenohr (1995).

<sup>12</sup> Morlino (2010).

<sup>13</sup> Cf. Morlino (2010, 65) : « Tra le tante specificità di quella particolare lingua letteraria che si suole definire come franco-veneto o franco-italiano si annovera anche un tasso piuttosto considerevole di *hapax*, o comunque di rarità lessicali, spesso di difficile interpretazione etimologica e semantica. Si tratta probabilmente di una delle molte ragioni a causa delle quali a tutt'oggi non si dispone ancora di un thesaurus appositamente dedicato al cosiddetto franco-italiano, obiettivo che da almeno mezzo secolo costituisce uno dei principali desiderata, se non addirittura un miraggio, degli studiosi del settore ».

<sup>14</sup> Hasenohr (1995, 221, note 8).

<sup>15</sup> Comme le rappelle Serena Modena dans un article récemment publié dans la revue *Cultura Neolatina* (Modena 2012, 87) : « Nel 1995 Arrigo Castellani introduce per la prima volta il termine paragrafematico, del quale non dà una definizione vera e propria (...) ma, come spiega Luca Serianni, intende definire con esso "l'insieme dei segni che servono a completare quel che viene indicato per mezzo dei grafemi: punteggiatura, accenti, apostrofi, uso della maiuscola, divisione delle parole" (...) ». Cf. Castellani (1995) et Serianni (1989, 8-9).

<sup>16</sup> Roques (1926).

<sup>17</sup> Guyotjeannin / Vieillard (2005 [2001]).

<sup>18</sup> Lepage (2001).

dans la syllabe finale<sup>19</sup> (*pié/pie, celés/celes*) et les monosyllabes homographes (*dél/de*). De son côté, la tradition philologique italienne a également élaboré depuis longtemps des usages « qui, sans pouvoir être entièrement unanimes ni prévoir tous les cas d'espèce, constituent un cadre commun, logique et pratique, complément indispensable de tout apprentissage paléographique et linguistique 'sur le tas' »<sup>20</sup>. En ce qui concerne l'accentuation, c'est généralement selon l'usage moderne qu'elle est établie : l'accent est donc principalement un accent tonique, dont la présence est obligatoire quand il tombe sur la voyelle finale, l'italien étant une langue majoritairement paroxytone ; l'accent, naturellement, permet également, comme dans l'édition de textes en ancien français, de distinguer les homographes, et sert aussi à marquer les verbes *essere* et *avere* (par rapport au français, la distinction entre le verbe *avere* à la 3<sup>e</sup> personne de l'indicatif *a* et la préposition *à*, est donc inversée). Bien que chaque éditeur dispose d'une marge de manœuvre personnelle, les critères sont, à ce jour en tout cas<sup>21</sup>, uniformes pour chacune des traditions. Une uniformité qui est par contre absente lorsqu'il s'agit d'éditions de textes franco-italiens. En effet, il n'existe pas de *praxis* communément acceptée et suivie par les éditeurs. La tradition n'est pas encore fixée.

On peut toutefois mettre en exergue trois tendances. La première, adoptée par d'illustres représentants comme Antoine Thomas<sup>22</sup>, Günter Holtus<sup>23</sup> ou encore Peter Wunderli<sup>24</sup>, consiste à suivre les critères d'accentuation en vigueur dans l'édition de textes en ancien français. À l'inverse de ce système, Carlo Beretta, dans son édition de la *Chanson de Roland* franco-italienne, opte pour une accentuation distinctive extrêmement précise car, « data la natura composita della lingua del manoscritto, è stato necessario ricorrere ad un tipo di accentazione anomalo rispetto alle regole normalmente seguite per i testi afr. e ait. »<sup>25</sup> : outre l'accentuation du *é* final (ou suivi de *-s*) en vigueur pour l'ancien français, toutes les voyelles finales des mots polysyllabiques oxytons, par exemple *vertù, avrà, vencù*, y sont accentuées. Dans le cas de mots à plus de deux syllabes dont la finale est une voyelle précédée d'un *u* ou d'un *i* tonique, la voyelle tonique est également marquée de l'accent : on note *vencùe*, par exemple. Porte aussi un accent la voyelle tonique dans les mots proparoxytons comme *pèrdere*,

<sup>19</sup> « (...) où samauvaise interprétation peut donner lieu à des confusions » (Guyotjeannin / Vieillard 2005, vol. 1, 48).

<sup>20</sup> Smith (2001, 542-543).

<sup>21</sup> Cela n'a pas toujours été le cas : sur la question « paragraphématique » dans l'histoire de l'ecdotique française, cf. Modena (2012). Sur cette même question dans la tradition italienne et romane en général, cf. la thèse de doctorat du même auteur, disponible en ligne et intitulée : *Paragrafematica. Accenti, punti, apostrofi e altri segni diacritici nella storia dell'ecdotica italiana e romanza*, Università degli Studi di Padova, Dipartimenti di Romanistica, Scuola di Dottorato in ricerca in Scienze linguistiche, filologiche e letterarie ([paduaresearch.cab.unipd.it/1483/](http://paduaresearch.cab.unipd.it/1483/)).

<sup>22</sup> Thomas (1913).

<sup>23</sup> Holtus (1985).

<sup>24</sup> Wunderli (1982).

<sup>25</sup> Beretta (1995, xxvii).

*hòmini*, etc. En outre, une distinction a été opérée, comme dans la tradition italienne, entre la préposition *a* et le verbe *avoir* à la 3<sup>e</sup> personne de l'indicatif présent, *à*. Enfin, à mi-chemin entre ces deux modèles, d'autres éditeurs ont opté pour un système « mixte ». Ainsi, Michela Scattolini, dans son édition de *Berta da li pè grandi*<sup>26</sup> ou Leslie Morgan dans son édition de la *Geste Francor*<sup>27</sup>, choisissent une accentuation plus élastique<sup>28</sup>. Par exemple, la 3<sup>e</sup> personne en *-a* du futur, qui est une forme commune à l'ancien français et à l'italien, n'est pas accentuée, alors que le futur italianisant de 1<sup>e</sup> personne en *-o* le sera : on lira donc *partira*, mais *partirò*. De même pour les formes du prétérit : on n'accentuera pas la forme de 3<sup>e</sup> personne française *parla* mais bien la forme italienne de 3<sup>e</sup> personne *parlò*.

Afin de trouver le meilleur système d'accentuation pour notre édition, nous avons appliqué chacun de ces principes à des échantillons de texte. Nous n'en donnons ici qu'un aperçu. Voici un même extrait du poème, tiré de l'édition de Cha, auquel nous avons appliqué chacun des principes d'accentuation (appelés « A », « B » et « C ») :

A.

Cha 28

|   |     |
|---|-----|
| Li enperere a Balant apellé :                 | 830 |
| « De vos messages savoir veal verité :        |     |
| Li tun sir Agolant qui ot il enpensé ?        |     |
| Vealt il enfin destruire crestenté ? »        |     |
| « Oïl, biaux sire, que i le li agré.          |     |
| Pulle <i>et</i> Calabre conquerra a la spé,   | 835 |
| Ainz trois mois a Rome ert coroné             |     |
| Heumunt sun filz, li pros <i>et</i> li losé,  |     |
| Çil a plus forçe que lion ne senglé.          |     |
| Plus de .vii. ani conpli <i>et</i> passé      |     |
| Que cist grant ost el fu asenblé :            | 840 |
| Trenta roi sunt <i>et</i> carant amiré,       |     |
| Set cent mille sunt qu'il a o lui mené ;      |     |
| Nostra avantgarde .c. mille armé.             |     |
| Cil pristrent Rise <i>et</i> la sunt aubergé. |     |
| Quant l'inverne sera oltrepasé,               | 845 |
| Tant vos quera que il v'avra trové,           |     |
| Porpris seras en Africha mené                 |     |
| E la machonaria a Roma adifiché. »            |     |

V4. 834. O. voir s. cholu' vos a in hé 835. conquerira in esté 837.  
f. que tant ert alausé 838. qu'a l. n. s. 839. P. d. sept ans est e c. e.  
p. 840. Cesta grant host non fu mia a. 842. A s. c. m. que de luy sunt  
cassé 843. a. sunt ben c. m. a. 844. R. la o' s. a. 845. Q. enverno s.  
o. 846. Conquerons tant que t'averons t. 847a. Tota paienie sera çï res-  
tauré 848. a R. adefiché

<sup>26</sup> Scattolini (2009).

<sup>27</sup> Morgan (2009).

<sup>28</sup> Correspondant à l'élasticité de la langue, cf. Scattolini (2009, 83).

B.

Cha 28

Li enperere à Balant apellé: 830  
 «De vos messages savoir veal verité:  
 Li tun sir Agolant qui ot il enpensé?  
 Vealt il enfin destruire crestenté?»  
 «Oïl, biaux sire, que i le li agré.  
 Pulle *et* Calabre conquerrà a la spé, 835  
 Ainz trois mois a Rome ert coroné  
*Heumunt* sun filz, li pros *et* li losé,  
 Çil à plus force que lion ne senglé.  
 Plus de .vii. ani conpli *et* passé  
 Que cist grant ost el fù asenblé: 840  
 Trenta roi sunt *et* carant amiré,  
 Set cent mille sunt qu'il o lui mené;  
 Nostra avantgarde .c. mille armé.  
 Cil pristrent Rise *et* là sunt aubergé.  
 Quant l'inverne serà oltrepasé, 845  
 Tant vos querà que il v'avrà trové,  
 Porpris seras en Àfricha mené  
 E la machonaria a Roma adifiché.»

V4. 834. O. voir s. cholù vos à in hé 835. conquerirà in esté 837.  
 f. que tant ert alausé 838. qu'à l. n. s. 839. P. d. sept ans est e c. e.  
 p. 840. Cesta grant host non fù mia a. 842. A s. c. m. que de luy sunt  
 cassé 843. a. sunt ben c. m. a. 844. R. la o' s. a. 845. Q. enverno s.  
 o. 846. Conquerons tant que t'averons t. 847a. Tota paienie serà çì res-  
 tauré 848. a R. adeficé

C.

Cha 28

Li enperere a Balant apellé: 830  
 «De vos messages savoir veal verité:  
 Li tun sir Agolant qui ot il enpensé?  
 Vealt il enfin destruire crestenté?»  
 «Oïl, biaux sire, que i le li agré.  
 Pulle *et* Calabre conquerra a la spé, 835  
 Ainz trois mois a Rome ert coroné  
*Heumunt* sun filz, li pros *et* li losé,  
 Çil a plus force que lion ne senglé.  
 Plus de .vii. ani conpli *et* passé  
 Que cist grant ost el fu asenblé: 840  
 Trenta roi sunt *et* carant amiré,  
 Set cent mille sunt qu'il o lui mené;  
 Nostra avantgarde .c. mille armé.  
 Cil pristrent Rise *et* la sunt aubergé.

Quant l'inverne sera oltrepasé, 845  
 Tant vos quera que il v'avra trové,  
 Porpris seras en Africha mené  
 E la machonaria a Roma adifiché. »

V4. 834. O. voir s. cholu vos a in hé 835. conquerira in esté 837.  
 f. que tant ert alausé 838. qu'a l. n. s. 839. P. d. sept ans est e c. e.  
 p. 840. Cesta grant host non fu mia a. 842. A s. c. m. que de luy sunt  
 cassé 843. a. sunt ben c. m. a. 844. R. la o' s. a. 845. Q. enverno s.  
 o. 846. Conquerons tant que t'averons t. 847a. Tota paienie sera çï res-  
 tauré 848. a R. adeficé

Dans l'extrait précédent, comme dans beaucoup d'autres cas, le système mixte (C) est presque identique au système français, mais il a cet avantage que lorsque se présente une forme italianisante oxytone, celle-ci est immédiatement signalée au lecteur par l'accent. Par exemple, dans la laisse 31 de l'édition de V6 (dialogue de Naime et de Balant à la cour de Charlemagne), nous lirions, si nous appliquions ce type d'accentuation :

« Frere Ballant, mult est Deus averé 958  
 Puis che Jesu cest siegle començé,  
 Adam e Eve li ot aconpagné,  
 En paradis li aprestò salvité ».

Comme nous pouvons le constater, chaque système présente des avantages et semble applicable à l'édition de la *Chanson d'Aspremont*. Toutefois, nous nous en sommes finalement éloignée, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le système d'accentuation « à la française » peut présenter, il nous semble, certaines limites lorsqu'il s'agit de l'édition d'un texte franco-italien. En effet, il arrive que celui-ci masque certains italianismes, ou en tout cas qu'il ne souligne pas leur caractère paroxyton. Dans certains cas pourtant, l'usage d'un accent pourrait être utile à la bonne compréhension du texte. Prenons l'extrait suivant (vv. 55-56) :

|   |   |
|---|---|
| V6 2 [Su 2; Br. 2]                        | Cha 2a                                  |
| [...]                                     | [...]                                   |
| Alte ert la feste e li temps biel e cler, | Alta est la festa et li jor bel et cler |
| Çascun parola per son cors deleter.       | Cascun parola per son cors deleter.     |

V4. 55. e. l. rois 56. parole p. soi exba-  
 noier

La forme *parola*, au vers 55, pourrait être interprétée comme une italianisation du présent français *parole* (il s'agirait alors d'un mot paroxyton), mais aussi comme un prétérit français oxyton. Or, on trouve dans le reste de la tradition française le verbe *parole* au présent, forme qu'on lit aussi dans V4. Il est donc probable que dans V6 et Cha, cette forme (de surcroît précédée d'un verbe au présent dans Cha), soit un présent italianisé. Cette interprétation est étayée par la mesure du vers, qui serait tout à fait régulière avec le présent *parole* (césure épique). L'usage de l'accentuation, dans

de tels cas, pourrait permettre de résoudre le problème, ou pour le moins de donner directement au lecteur une interprétation du passage<sup>29</sup>.

Dans l'exemple suivant (vv. 1659-61), le même problème se pose :

V6 56 [Su 52 ; Br. 52]

Cha 56

Li rois demanda sun çapelan Morise,  
Trestut li brev li charge e devise  
Ch'il portira a Gondelbouven en Frise

Li rois demande son capelan Morise,  
So bref li charge et après le devise :  
Tu-l porteras a Gondelbof en Frise.

V4. 1659. L. r. apelle 1660. S. b. l. baile  
1661. Qu'il p.

Au vers 1659, le verbe est au présent dans la tradition française et dans la sous-famille y, où Cha donne *demande* et V4 *apelle*. La métrique laisse également penser que la forme *demanda* de V6 est un présent italianisé de 3<sup>e</sup> personne plutôt qu'un prétérit. Sans accentuation, rien ne peut indiquer cette interprétation au lecteur, en dehors des notes ou du glossaire.

Envisageons à présent le système B. Bien que nous ayons adopté certains critères mis au point par Carlo Beretta<sup>30</sup>, c'est pour des questions d'adéquation avec l'édition des versions françaises d'*Aspremont* dans laquelle s'intègre notre travail que nous avons dû nous en éloigner, et non pour des raisons inhérentes à ce système. Pour assurer la cohérence avec le reste de l'édition, qui applique les critères en vigueur dans l'édition de textes en ancien français, il nous était en effet impossible d'opter pour une accentuation de mots oxytons comme *vencù*, *perdù*, *escù*, ou pour une accentuation, conforme à la tradition italienne, du verbe *avoir* à la 3<sup>e</sup> personne (*à*), contraire aux usages français.

Le système mixte adopté par Leslie Morgan ou Michela Scattolini rencontre, pour sa part, des difficultés d'application et reste hautement arbitraire car les solutions doivent souvent être choisies au cas par cas et qu'il manque donc d'uniformité. Si nous reprenons l'exemple cité précédemment et nous penchons sur le vers V4 835, nous constatons qu'une question se pose déjà dans le traitement de la forme verbale *conquerira* :

Cha 28 [Su 24 ; Br. 25]

Li enperere a Balant apellé: 830

« De vos messages savoir veal verité :

Li tun sir Agolant qui ot il enpensé ?

Vealt il enfin destruire crestenté ? »

« Oïl, biaux sire, que i le li agré.

Pulle *et* Calabre *conquerira* a la spé, 835

(...)

V4. 834. O. voir s. cholu vos a in hé 835. *conquerira* in esté

<sup>29</sup> Notons que la question de la distinction de telles formes avait déjà été posée dans Holtus (1987).

<sup>30</sup> Notamment pour la distinction des monosyllabes homographes.

En effet, nous n'accentuons pas *conquerra* (Cha 835) car le verbe est conforme à la conjugaison de l'ancien français. Mais que faire dans le cas de la forme *conquerira*, qui semble influencée par la morphologie italienne ? Devrions-nous l'accentuer pour marquer son caractère oxyton (*conquerira*), comme nous accentuerions *conquisterà* ?

Un problème similaire se pose dans la laisse suivante :

V6 19 [Su 18 ; Bra 19]

|   |     |
|---|-----|
| « Oeç, segnor, cum Agullant tençone           | 516 |
| La Cristenté destuire, e de persone ;         |     |
| De vos meesme il <u>abatira</u> la corone ;   |     |
| [...]   |     |
| Cum mult gran joie <u>prendira</u> sa corone, | 522 |
| Quand veult sa jent, toit li abandone.        |     |
| [...]»  |     |

La forme *prendira* semble relever morphologiquement du système linguistique italien (cf. *prenderà*). Si on suit le principe du système C, on devrait donc y placer l'accent pour signaler le caractère oxytonique de ce mot : *prendirà*. On lira donc *prendirà*, mais *prendra*. D'autres questions similaires pourraient se présenter : en effet, pourquoi accentuer *seguirà* mais pas *suivra* ? *sarà* mais pas *sera* ? écrira-t-on *lasserà* ou *lassera* ? Nous constatons donc que les solutions doivent souvent être apportées au cas par cas et que l'élasticité de ce système, par définition, nous éloigne d'une certaine rigueur. Or, il est important, tant pour l'éditeur que pour le lecteur, de pouvoir se baser sur un système stable, qui soit applicable sans exception – ou presque – à tous les cas de figure. En outre, cette solution mixte tend à occulter le fait que le système de communication de ces textes constitue, malgré l'interférence, un *unicum*.

Au vu de ces observations, nous avons donc tenté de trouver, pour l'édition de l'*Aspremont*, une option « D », un quatrième système pouvant répondre aux exigences posées par l'établissement de ce texte. La solution à laquelle nous sommes parvenue consiste à prendre comme base l'accentuation en vigueur en ancien français – les mots sont donc tous envisagés comme étant accentués sur la dernière syllabe<sup>31</sup> – et de signaler par l'accent toutes les exceptions à ce système. Ainsi, nous accentuons, outre les cas nécessaires en ancien français (cités plus haut), tous les mots paroxytons ou propoxytons (se terminant donc par *-a*, *-o* ou *-i*) : nous éditons donc *pàrlo* (indicatif présent 1 italianisé du verbe *parler*), *pàli*, *vèstri*, *tut hòra*, *sua*, *èlla*, etc. En regard de la tradition italienne, ce choix, qui consiste à marquer d'un accent tous les mots paroxytons, peut paraître surprenant. Il nous semble toutefois que, tout en fournissant un texte dont l'accentuation de base est en adéquation avec les règles d'édition de textes en ancien français, ce système permet dans le même temps d'identifier facilement et immédiatement les éléments italianisants, ainsi que de lever certaines ambiguïtés<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> Sauf, bien sûr, dans le cas d'un *e(s)* final.

<sup>32</sup> Le lecteur soucieux de retrouver une version non accentuée du texte pourra par ailleurs

Voici trois exemples qui permettront d'illustrer notre choix :

D.

Cha 28 [Su 24 ; Br. 25]

|   |     |
|---|-----|
| Li enperere a Balant apellé :                       | 830 |
| « De vos mesages savoir veal verité :               |     |
| Li <i>tun</i> sir Agolant qui ot il enpensé ?       |     |
| Vealt il enfin destruire crestenté ? »              |     |
| « Oïl, biaux sire, que i le li agré.                |     |
| Pulle <i>et</i> Calabre conquerra a la spé,         | 835 |
| Ainz trois mois a Rome ert coroné                   |     |
| <i>Heumunt</i> sun filz, li pros <i>et</i> li losé, |     |
| Çil a plus forçe que lion ne senglé.                |     |
| Plus de .vii. àni conpli <i>et</i> passé            |     |
| Que cist grant ost el fu asenblé :                  | 840 |
| Trènta roi sunt <i>et</i> carant amiré,             |     |
| Set cent mille sunt qu'il o lui mené ;              |     |
| Nòstra avantgarde .c. mille armé.                   |     |
| Cil pristrent Rise <i>et</i> la sunt aubergé.       |     |
| Quant l'inverne sera oltrepasé,                     | 845 |
| Tant vos quera que il v'avra trové,                 |     |
| Porpris seras en Àfricha mené                       |     |
| E la machonaria a Ròma adifiché. »                  |     |

V4. 834. O. voir s. cholu' vos a in hé 835. conquerira in esté 837.  
f. que tant ert alausé 838. qu'a l. n. s. 839. P. d. sept ans est e c. e.  
p. 840. Cèsta grant host non fu mia a. 842. A s. c. m. que de luy sunt  
cassé 843. a. sunt ben c. m. a. 844. R. la o' s. a. 845. Q. envèrno s.  
o. 846. Conquerons tant que t'averons t. 847a. Tòta paienie sera çì  
restauré 848. a R. adeficé

V6 2 [Su 2 ; Br. 2]

[...]  
Alte ert la feste e li temps biel e cler,  
Çascun paròla per son cors deleter.

Cha 2a

[...]  
Àlta est la fèsta *et* li jor bel *et* cler,  
55  
Cascun paròla per son cors deleter.

V4. 55. e. l. rois b. e. c. 56. parole p. soi  
exbanoier

---

consulter les transcriptions semi-diplomatiques en ligne, ainsi qu'en annexe à l'édition.

V6 56 [Su 52 ; Br. 52]

Li rois demànda sun çapelan Morise,  
Trestut li brev li carge e divise  
Ch'il portira a Gondelbouven en Frise

Cha 56

Li rois demande son capelan Morise,  
So bref li carge *et* après le devise :  
Tu-l porteras a Gondelbof en Frise.

V4. 1659. L. r. apelle 1660. S. b. l. baile  
1661. Qu'il p.

Cette solution paraît donc efficace dans le cas de l'édition de la *Chanson d'Aspremont*. Une question, inévitable, se pose toutefois : ce système d'accentuation serait-il applicable à d'autres œuvres franco-italiennes, ayant une plus grande composante italienne ? Dans l'*Aspremont*, nous n'avons par exemple été confrontée qu'à peu de cas de mots italiens oxytons comme des prétérits italianisants de 3<sup>e</sup> personne en -ò (*parlò, guardò*). Si l'on souhaite suivre le système « D » de façon rigoureuse, il faudra les éditer *parlo, guardo*. Si ces cas sont peu nombreux, cela ne nous semble pas poser de problème majeur. Mais dans un texte où ces formes seraient plus fréquentes, une telle résolution deviendrait problématique car, bien que cohérente, elle est aussi choquante, tant pour le lecteur italien que français.

Cette question, naturellement, est étroitement liée à celle de la langue : où se situe la limite entre un texte franco-italien à majeure composante italienne et un texte à majeure composante française ? Comme le soulignait Lorenzo Renzi, on peut classer les œuvres franco-italiennes en deux groupes : dans le premier groupe, « l'interferenza dell'italiano sul francese in questo gruppo di testi si rivela nell'azione operata da modelli fonologici, lessicali e grammaticali del primo sistema sul secondo. I fenomeni che ne risultano sono della stessa natura di quelli che si riscontrano nell'uso d'una lingua straniera da parte d'uno straniero » ; dans le second, nous avons affaire à « un sistema di comunicazione che fa ricorso alternativamente a due codici »<sup>33</sup>. Il est évident, au vu de ces réflexions, qu'aucun système d'accentuation ne peut parfaitement répondre aux exigences de l'ensemble de ces textes. Une option pourrait être de choisir, en fonction de l'œuvre à éditer et de son degré d'« italianité », soit le système B, soit le système D. Une telle solution pourrait permettre d'instaurer une cohérence dans l'ensemble des éditions de textes en franco-italien, et surtout d'avoir à disposition deux systèmes qui se distinguent – il nous semble – par une rigueur qui évite les solutions mixtes ou au « cas par cas », en proposant une accentuation stable adaptée au système linguistique du franco-italien.

Les questions abordées ici ne sont qu'un mince échantillon des problèmes « paragrammatiques » qui se posent dans l'édition d'un texte rédigé en franco-italien. Nous aurions pu y ajouter les difficultés, nombreuses, liées à la division des mots et à l'usage de l'apostrophe : des enclises aux redoublements de consonnes, celles-ci pourraient faire l'objet d'une communication à part entière. De plus, comme nous l'avons

<sup>33</sup> Renzi (1976, 573).

également souligné, les réponses que nous avons proposées ne sont sans doute pas applicables dans toutes les éditions. Cet aperçu démontre donc combien il est difficile d'uniformiser et de donner une vision d'ensemble sur les pratiques éditoriales liées au franco-italien. Malgré ces limites et ces difficultés, nous espérons avoir pu brosser un tableau clair de la situation et surtout être parvenue à donner une idée des pistes de réflexion et de travail que soulève l'établissement du texte de la *Chanson d'Aspremont* franco-italienne.

Université de Namur

Anna CONSTANTINIDIS

## Références bibliographiques

- Beretta, Carlo (ed.), 1995. *Il testo assonanzato franco-italiano della Chanson de Roland, cod. Marciano fr. IV(=225). Edizione interpretativa e glossario a cura di Carlo Beretta*, Pavia, Università degli studi di Pavia (Testi 2).
- Boni, Marco, 1960. «Nuove ricerche intorno ai manoscritti marciani della *Chanson d'Aspremont*», *Memorie dell'Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna. Classe di Scienze morali*, serie 5, vol. 7 (1957-1959), Bologna, Sede dell'Accademia, 22-43.
- Boni, Marco, 1961. «I rifacimenti franco-italiani della *Chanson d'Aspremont* conservati nella Biblioteca Marciana», *Cultura Neolatina* 21, 123-134.
- Boni, Marco, 1962a. «Il "Prologo" inedito dell'*Aspremont* del manoscritto di Chantilly», *Convivium* 30, 588-602.
- Boni, Marco, 1962b. «Un manoscritto poco noto della *Chanson d'Aspremont*: il codice 470 (703) del Musée Condé di Chantilly», *Romania. Scritti offerti a Francesco Piccolo*, Napoli, Armanni, 123-147.
- Boni, Marco, 1962c. «Note sul testo dei manoscritti marciani della *Chanson d'Aspremont*», *Memorie dell'Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna. Classe di Scienze morali*, serie 5, vol. 10, Bologna, Sede dell'Accademia, 59-68.
- Castellani, Arrigo, 1995. «Sulla formazione del sistema paragrafematico moderno», *Studi linguistici italiani* 21, 3-47.
- Guyotjeannin, Olivier/Vieillard, Françoise (coord.), 2005 [2001]. *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, Paris, École nationale des Chartes et Comité des travaux historiques et scientifiques, 3 vol. (I.: *Conseils généraux*; II.: *Actes et documents d'archives*; III.: *Textes littéraires*).
- Hasenohr, Geneviève, 1995. «Copistes italiens du *Lancelot*: le manuscrit fr. 354», in: *Lancelot-Lanzelot. Hier et aujourd'hui. Recueil d'articles assemblés par Danielle Buschinger et Michel Zink pour fêter les 90 ans de Alexandre Micha*, Greifswald, Reineke, 219-226.
- Holtus, Günter, 1970. *Lexikalische Untersuchungen zur Interferenz: die franko-italienische Entrée d'Espagne*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag (BhZRP 170).
- Holtus, Günter, 1981. «Etimologia e lessico franco-italiano», in: *Etimologia e lessico dialettale. Atti del XII convegno per gli Studi dialettali italiani (Macerata, 10-13 aprile 1979)*, Pisa, Pacini Editore, 153-163.

- Holtus, Günter, 1982. « Aspects linguistiques du franco-italien », in : *Essor et fortune de la chanson de geste dans l'Europe et l'Orient latin. Actes du IX<sup>e</sup> Congrès de la Société Rencesvals*, Modena, Mucchi, t. 2, 802-806.
- Holtus, Günter (ed.), 1985. *La versione franco-italiana della « Bataille d'Aliscans »: Codex Marcianus fr. VIII [=252]. Testo con introduzione, note e glossario*, Tübingen, Niemeyer (BhZRP 205).
- Holtus, Günter, 1987. « Les problèmes posés par l'édition de textes franco-italiens. A propos de quelques leçons problématiques de V4, V8 et d'autres manuscrits », in : *Au Carrefour des routes d'Europe: La Chanson de Geste. X<sup>e</sup> Congrès international de la société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes*, Aix-en-Provence, Publications du Cierma, vol. 2, 675-96.
- Holtus, Günter, 1998. « Plan- und Kunstsprachen auf romanischer Basis IV : Franko-italienisch », in : *Lexikon der romanischen Linguistik*, vol. 7, Tübingen, Niemeyer, 705-758.
- Infurna, Marco, 2002. « Un nuovo frammento franco-italiano della Chanson d'Aspremont », *Medioevo Romano* 26, 69-81.
- Lepage, Yvan G., 2001. *Guide de l'édition des textes en ancien français*, Paris, Champion.
- Mc Millan, Duncan (ed.), 1997. *La Chevalerie Vivien*, Aix-en-Provence, Cierma.
- Modena, Serena, 2012. « La 'questione' paragrafematica nell'ecdotica francese tra Otto e Novecento », *Cultura Neolatina* 72, 87-114.
- Monfrin, Jacques, 1958. « Fragments de la Chanson d'Aspremont conservés en Italie », *Romania* 79, 237-252 et 376-409, republiés in : Monfrin, Jacques, 2001. *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 353-399.
- Morgan, Leslie (ed.), 2009. *La Geste Francor. Edition of the Chansons de geste of MS. Marc. Fr. XIII (= 256) with glossary, introduction, and notes by Leslie Zarker Morgan*, Tempe, Arizona, ACMRS.
- Morlino, Luca, 2010. « Contributi al lessico franco-italiano », *Medioevo Letterario d'Italia* 7, 65-85.
- Palumbo, Giovanni/Constantinidis, Anna, 2012. « La Chanson d'Aspremont: à propos d'une nouvelle édition du corpus français », in : *In Limine Romaniae. Chanson de geste et épopée européenne*, Berne, Peter Lang, 533-551.
- Palumbo, Giovanni/Rinoldi, Paolo, 2015. « Prolégomènes à l'édition du corpus français de la Chanson d'Aspremont », in: Ailes, Marianne J./Bennett, Philip E./Cobby, Anne Elizabeth (ed.), *Actes du XIX<sup>e</sup> Congrès de la Société Rencesvals (Oxford, 13-17 août 2012)*, British Rencesvals Publications, Edimbourg, 2015, 553-580.
- Pezzi, Elena, 1994. *La Chanson d'Aspremont nella redazione franco-italiana di Chantilly, tesi di dottorato in Filologia romanza e cultura medievale*, tutore : Prof. Andrea Fassò, Università degli Studi di Bologna.
- Renzi, Lorenzo, 1970. « Per la lingua dell'Entrée d'Espagne », *Cultura Neolatina* 30, 59-87.
- Renzi, Lorenzo, 1976. « Il francese come lingua letteraria e il franco-lombardo. L'epica carolingia nel Veneto », in : *Storia della Cultura veneta. Dalle Origini al Trecento, a cura di Girolamo Arnaldi*, Vicenza, N. Pozza, 563-589.
- Roques, Mario, 1926. « Établissement de règles pratiques pour l'édition des anciens textes français et provençaux », *Compte rendu de la séance tenue à Paris les 18 et 19 décembre 1925 à l'occasion du cinquantenaire de la Société des Anciens Textes et de la Romania*, Paris, 3-9; republié dans *Romania* 52, 243-249 et dans *Bibliothèque de l'école des chartes* 87, 453-459.
- Scattolini, Michela (ed.), 2009. *Berta da li pe grandi*, Alessandria, Edizioni dell'Orso.
- Serianni, Luca, con la collaborazione di A. Castelvechi, 1989. *Grammatica italiana. Italiano comune e lingua letteraria*, Torino.

- Smith, Marc, 2001. « Conseils pour l'édition des documents en langue italienne (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Bibliothèque de l'école des chartes* 159/2, 541-578.
- Thomas, Antoine (ed.), 1913. *L'Entrée d'Espagne. Chanson de geste franco-italienne publiée d'après le manuscrit unique de Venise par Antoine Thomas*, 2 vol., Paris, Librairie de Firmin-Didot.
- Wunderli, Peter (ed.), 1982. *Raffaele da Verona, Aquilon de Bavière. Roman franco-italien en prose (1379-1407). Introduction, édition et commentaire par Peter Wunderli*, 3 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag (BhZRP 188-189; 337), 1982 (vol. I et II); 2007 (vol. III).